

**Informations provenant du  
Responsable de Gestion Forestière  
B. de Groulard**

Depuis 2001, après la tempête, un plan de gestion est appliqué à la forêt domaniale de Meudon.

Conformément à ce plan de gestion, à l'objectif d'accueil du public et de maintien des paysages, des travaux forestiers sont entrepris. Ils portent sur des plantations de reconstitution, des régénérations naturelles et des coupes d'amélioration des peuplements.

L'objet de cette lettre est de vous informer que de telles interventions (coupes sanitaires suivies de plantation) vont avoir lieu prochainement dans les parcelles forestières numéros 76, 78, 84, 86 et 96. La surface totale concernée est de 7,5 ha. Il s'agit de zones qui avaient été sinistrées par la tempête, dans lesquelles il y a eu un « envahissement » avec de mauvais rejets. Dès le mois d'août des arbres épars dépérissants, mal conformés vont être exploités. Les surfaces à reconstituer seront ensuite nettoyées au broyeur lourd. Les plantations en chênes auront lieu l'hiver prochain.

Nous vous remercions d'informer vos administrés de ces travaux.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.